



Conseil économique et social

Distr. générale
24 mars 2020
Français
Original : anglais

Session de 2020

25 juillet 2019-22 juillet 2020

Point 12 f) de l'ordre du jour

**Questions de coordination, questions relatives
au programme et autres questions : Prévention
et maîtrise des maladies non transmissibles**

Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre au Conseil économique et social le rapport du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé sur les travaux de l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, soumis en application de la résolution [2019/9](#) du Conseil.



Rapport du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé sur les travaux de l'Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles

I. Introduction

1. Le présent rapport rend compte des activités menées par l'Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles.

2. Dans sa résolution 2015/8, le Conseil économique et social a encouragé l'Équipe spéciale à apporter systématiquement une aide, à l'échelle nationale, aux États Membres qui en faisaient la demande. Dans sa résolution 2016/5, il a encouragé les membres de l'Équipe spéciale à aider les États Membres à intégrer dans leurs politiques et plans de développement nationaux les nouvelles cibles liées aux maladies non transmissibles qui figurent dans les objectifs de développement durable. En outre, dans sa résolution 2017/8, il a exhorté les gouvernements, le secteur privé selon qu'il convient et les donateurs bilatéraux et multilatéraux, y compris la Banque mondiale et les banques régionales de développement, à explorer les possibilités en matière de financement de la prévention et du contrôle des maladies non-transmissibles et de mobilisation de ressources suffisantes, prévisibles et constantes aux fins des programmes de l'Équipe spéciale, y compris les programmes mondiaux conjoints et ce, afin d'accroître l'appui de cette dernière aux États Membres. Toujours dans sa résolution 2017/8, le Conseil a encouragé les membres de l'Équipe spéciale, selon qu'il convient et conformément à leurs mandats respectifs, à élaborer et appliquer leurs propres politiques de prévention de l'ingérence de l'industrie du tabac, en gardant à l'esprit la politique type à l'intention des institutions du système des Nations Unies visant à prévenir cette ingérence.

3. Enfin, dans sa résolution 2018/13, le Conseil a demandé à l'Équipe spéciale d'établir des partenariats dans le domaine de la santé publique avec des gouvernements et des organisations non gouvernementales ainsi qu'avec les entités du secteur privé, les établissements universitaires et les fondations philanthropiques concernés afin d'appuyer les activités que mène l'Équipe spéciale aux niveaux mondial, régional et national. Dans sa résolution 2019/19, le Conseil a encouragé les donateurs bilatéraux et multilatéraux ainsi que les autres parties prenantes concernées à mobiliser des ressources pour aider les États Membres qui le demandent à favoriser, à l'échelle nationale, une riposte durable aux maladies non transmissibles et aux problèmes de santé mentale, en envisageant divers mécanismes de financement volontaire, notamment un fonds d'affectation spéciale multidonateurs. Le Conseil a prié l'Équipe spéciale de continuer d'appuyer les États Membres à assurer l'accès de tous à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, abordables et de qualité, ainsi qu'à renforcer les systèmes de réglementation, à parvenir à une bonne gestion de la chaîne d'approvisionnement, et à renforcer les systèmes de santé aux fins de la prévention et de la maîtrise des maladies non transmissibles.

II. Analyse de situation

4. Le Programme 2030 et la déclaration politique de 2018 de la troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (résolution 73/2) continuent de servir de cadre stratégique aux travaux de l'Équipe spéciale. La déclaration politique a élargi le périmètre des engagements relatifs aux quatre principales maladies non transmissibles et aux quatre

principaux facteurs de risque pour inclure des engagements sur la réduction de la pollution atmosphérique et la promotion de la santé mentale et du bien-être.

5. En septembre 2019, l'Assemblée générale a adopté la déclaration politique de la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle (résolution 74/2), dans laquelle elle a réaffirmé les engagements fermes pris dans les déclarations politiques adoptées lors des réunions de haut niveau sur les maladies non transmissibles et a noté que ces maladies étaient responsables de plus de 70 % de tous les décès dans la tranche d'âge 30-69 ans. En particulier, le suicide est la deuxième cause de décès dans la tranche d'âge 15-29 ans et pour les filles de 15 à 19 ans (pour les garçons, c'est la troisième cause de décès). Les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à renforcer encore les efforts déployés pour lutter contre ces maladies, notamment les maladies cardiovasculaires, le cancer, les maladies respiratoires chroniques et le diabète, dans le cadre d'une couverture sanitaire universelle, en vue d'assurer progressivement, d'ici 2023, la couverture d'un milliard de personnes supplémentaires par des services de santé essentiels de qualité et des médicaments, vaccins, diagnostics et technologies de la santé sûrs, efficaces, abordables et essentiels. Ils ont également noté que la santé mentale et les troubles neurologiques étaient une cause importante de morbidité et contribuaient au fardeau que représentent les maladies non transmissibles et une partie des maladies non transmissibles à l'échelle mondiale. Les chefs d'État et de gouvernement se sont également engagés à promouvoir et mettre en œuvre des mesures politiques, législatives et réglementaires, y compris des mesures fiscales le cas échéant, visant à réduire au minimum l'impact des principaux facteurs de risque de maladies non transmissibles, et à encourager l'adoption d'une alimentation et de modes de vie sains, conformément aux politiques nationales, notant que les prix et les mesures fiscales peuvent être un moyen efficace de réduire la consommation et les coûts de santé connexes et représentent une source potentielle de revenus pour financer le développement dans de nombreux pays.

6. L'OMS estime qu'en 2016, 15,2 millions de personnes âgées de 30 à 70 ans sont décédées des suites de maladies non transmissibles. Près de 800 000 personnes de tous âges sont mortes par suicide en 2016. Le nombre de ces décès prématurés augmente toujours en raison de la croissance démographique, de l'urbanisation rapide, de la pauvreté et des effets de la mondialisation sur les échanges et le commerce. À l'échelle mondiale, la probabilité de mourir d'une maladie cardiovasculaire, d'un cancer, du diabète ou d'une affection respiratoire chronique entre 30 et 70 ans a baissé, passant de 22 % en 2000 à 18 % en 2016. Toutefois, le taux de diminution est insuffisant pour atteindre la cible 3.4 des objectifs de développement durable, à savoir réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être. La probabilité de mourir d'une maladie non transmissible majeure entre 30 et 70 ans varie énormément, le risque étant de 8 % au Japon et en République de Corée et de 31 % à Fidji et au Yémen. L'OMS estime que 40 pays sont actuellement sur la bonne voie pour atteindre la cible 3.4. Cinquante autres pays pourraient être sur la bonne voie d'ici 2023 s'ils accélèrent leurs efforts nationaux au cours des deux prochaines années.

7. Pour la première fois depuis la première réunion de haut niveau tenue en 2011, des réductions relatives ont été constatées dans la mortalité globale due aux maladies non transmissibles, au tabagisme, à la sédentarité et à l'hypertension artérielle. Toutefois, aucun progrès sensible n'a été enregistré au niveau mondial pour réduire la consommation nocive d'alcool et, par ailleurs, on a constaté une augmentation de la prévalence du diabète, de la surcharge pondérale et de l'obésité.

8. En février 2020, l'OMS a publié le rapport consacré au suivi des progrès dans la lutte contre les maladies non transmissibles en 2020, où figure une feuille de

résultats pour chaque État Membre au regard de 19 indicateurs (voir tableau). En moyenne, les États Membres ont mis en œuvre quatre interventions « meilleurs choix » à partir de 2019 pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, contre trois en 2016. Selon l'OMS, le nombre de pays disposant d'une stratégie ou d'un plan d'action national multisectoriel pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles a doublé depuis 2010. Le nombre de pays qui ont mis en place un mécanisme national opérationnel de coordination pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles est passé de 71 en 2017 à 89 en 2020.

<i>Indicateur</i>	<i>Pourcentage de pays atteignant pleinement l'indicateur en 2019</i>
Objectifs nationaux en matière de maladies non transmissibles	57
Données de mortalité sur les maladies non transmissibles	40
Enquêtes sur les facteurs de risque des maladies non transmissibles	27
Politique/stratégie/plan d'action national intégré de lutte contre les maladies non transmissibles	57
Taxation du tabac	19
Politiques relatives aux environnements sans tabac	31
Avertissement sanitaire sur le tabac	47
Interdiction de fumer	25
Campagnes médiatiques sur le tabagisme	20
Réglementation sur la disponibilité de l'alcool	16
Interdiction de publicité ou de promotion de l'alcool	27
Politiques de tarification de l'alcool	24
Politiques sur les acides gras saturés et les graisses trans	30
Restrictions sur la publicité destinée aux enfants	31
Restrictions à la commercialisation des substituts du lait maternel	18
Campagne de sensibilisation du public à l'activité physique	52
Directives pour la gestion des quatre principales maladies non transmissibles	48
Traitement médicamenteux/conseils pour prévenir les crises cardiaques et les accidents vasculaires cérébraux	34

9. Les pays continuent de rencontrer de nombreuses difficultés pour lutter contre l'augmentation rapide des maladies non transmissibles et pour promouvoir la santé mentale, notamment : a) une action politique limitée des chefs d'État et de gouvernement pour intégrer la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles aux mesures prises au niveau national, aux fins de l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; b) des systèmes de santé ne disposant pas des capacités nécessaires pour intégrer les « meilleurs choix » et autres interventions recommandées pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles dans leurs dispositifs de soins de santé primaires ; c) des capacités insuffisantes ou l'absence d'établissement de priorités pour établir ou renforcer des partenariats intersectoriels ; d) le manque de financement international et la demande non satisfaite d'assistance technique pour la mobilisation et l'utilisation des ressources nationales ; e) le manque de prise en compte des facteurs économiques, de marché et commerciaux qui, dans de nombreux pays, freinent la mise en œuvre des

« meilleurs choix » et autres interventions recommandées pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles¹.

10. Les pays doivent continuer de donner la priorité aux mesures visant à intégrer des interventions à faible coût et à fort impact pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles et la promotion de la santé mentale dans les soins de santé primaires, ainsi que dans d'autres plateformes et programmes de prestation de services de santé, notamment les programmes sur le VIH/sida et la santé des adolescents et des femmes, et des ensembles de prestations pour la couverture sanitaire universelle. Ces interventions exigent des gouvernements une convergence d'action et une étroite collaboration avec d'autres acteurs clés de la société. Il importe en outre d'intégrer les mesures sur les maladies non transmissibles et la santé mentale dans les plans de développement nationaux.

11. L'Équipe spéciale vise à mobiliser ses membres² pour aider les pays à mettre en place une action gouvernementale et sociétale globale afin de réaliser les cibles des objectifs de développement durable relatives aux maladies non transmissibles³. Grâce aux activités de l'Équipe, les pays avancent sur la voie de la réalisation du Programme 2030, des déclarations politiques sur les maladies non transmissibles et sur la couverture sanitaire universelle, ainsi que sur l'atteinte des cibles du triple milliard qui sont au cœur du treizième programme général de travail de l'OMS⁴.

12. L'Équipe spéciale reste attachée à faire en sorte que toutes les personnes puissent exercer leurs droits et disposer de chances égales pour mener une vie saine dans un monde exempt du fardeau évitable des maladies non transmissibles. Elle n'est jamais aussi efficace que lorsqu'elle travaille avec tous les types de partenaires de développement, notamment les acteurs non étatiques et les communautés, tout en veillant à ce que son action ne subisse aucune influence indue de la part d'intérêts particuliers⁵.

13. Le présent rapport a été rédigé alors que le monde devait faire face à la pandémie de la COVID-19. Les personnes qui souffrent de la COVID-19 s'en sortent beaucoup moins bien lorsqu'elles sont atteintes de maladies sous-jacentes graves, notamment de maladies cardiovasculaires, de diabète, de cancer et de maladies respiratoires chroniques. Il semble qu'il en va de même pour les fumeurs de tabac. Les personnes

¹ Voir le document A71/14 de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

² Agences, fonds et programmes du système des Nations Unies, institutions financières internationales, banques de développement et autres organisations intergouvernementales clés et les secrétariats de traités.

³ Dans l'esprit des récentes résolutions du Conseil économique et social sur l'Équipe spéciale, la stratégie emploie l'expression « cibles des objectifs de développement durable relatives aux maladies non transmissibles ». L'Équipe spéciale utilise ce terme pour inclure des cibles relatives aux maladies non transmissibles, à la santé mentale et aux déterminants environnementaux de ces maladies. Dans son rapport de 2018 soumis au Conseil économique et social (E/2018/49), l'Équipe spéciale a précisé que les programmes mondiaux conjoints et groupes de travail thématiques qu'elle pilote couvrent 12 objectifs de développement durable et 30 cibles.

⁴ Les objectifs du triple milliard sont les suivants : 1 milliard de personnes supplémentaires bénéficiant d'une couverture sanitaire universelle, 1 milliard de personnes mieux protégées face aux urgences sanitaires et 1 milliard de personnes supplémentaires bénéficiant d'un meilleur état de santé et d'un plus grand bien-être, principalement grâce à des mesures politiques, des campagnes de sensibilisation et des réglementations multisectoriels.

⁵ Conformément aux principes généraux et approches figurant au paragraphe 18 du Plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles pour 2013-2020 de l'OMS, à l'image de la politique type à l'intention des institutions du système des Nations Unies visant à prévenir l'ingérence de l'industrie du tabac, disponible sur www.who.int/ncds/un-task-force/events/model-policy-agencies-united-nations1.pdf?ua=1.

atteintes de maladies non transmissibles sont particulièrement vulnérables à l'impact qu'ont les situations d'urgence sur les services de santé.

III. Activités de l'Équipe spéciale

14. Au cours de l'année écoulée, l'Équipe spéciale a mené à bien des activités conformément aux quatre priorités stratégiques définies dans sa stratégie pour 2019-2021⁶ : a) aider les pays à conduire des actions multisectorielles pour atteindre les cibles des objectifs de développement durable relatives aux maladies non transmissibles ; b) mobiliser des ressources ; c) coordonner l'action et établir des partenariats ; d) servir d'exemple pour la réforme du système des Nations Unies.

15. Durant l'année écoulée, l'Équipe spéciale a continué de répondre à la demande croissante d'assistance technique, adaptée au contexte des pays pour soutenir leur action visant à atteindre les cibles des objectifs de développement durable relatives aux maladies non transmissibles.

A. Aider les pays à conduire des actions multisectorielles pour atteindre les cibles des objectifs de développement durable relatives aux maladies non transmissibles

Missions de programmation conjointe

16. Au cours des 12 derniers mois, répondant aux demandes reçues, l'Équipe spéciale a effectué des missions de programmation conjointe au Nigéria et en Ouganda. Une mission de programmation conjointe a été effectuée en Ouganda en décembre 2019. Elle était composée de huit membres de l'Équipe spéciale⁷ et du Gouvernement ougandais, chargés de formuler des recommandations sur la gouvernance, le financement et l'intervention du système de santé. Un dossier d'investissement sur les maladies non transmissibles est en cours de préparation et le Gouvernement ougandais a demandé un soutien technique supplémentaire pour lutter contre la consommation nocive d'alcool.

17. Une mission de programmation conjointe a été effectuée au Nigeria en février 2020 par l'Équipe spéciale et le programme mondial de lutte contre la tuberculose de l'OMS dans le but d'accélérer les efforts déployés par le gouvernement, la société et l'équipe de pays des Nations Unies pour lutter contre les maladies non transmissibles et la tuberculose. Cette mission de l'Équipe spéciale, la première à s'intéresser à la fois aux maladies non transmissibles et aux maladies transmissibles, a fait ressortir des liens et des synergies entre les deux dans la perspective de la prévention, de la prise en charge et de la maîtrise des maladies, ainsi que de la couverture sanitaire universelle et des objectifs de développement durable relatifs à la santé. La mission, qui s'est rendue à Abuja, Lagos et Kano, se composait de 16 membres de l'Équipe spéciale et deux partenaires de développement participant en qualité d'observateurs⁸. Ceux-ci ont également contribué à l'élaboration d'un dossier d'investissement.

⁶ Voir <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/279895/WHO-NMH-NMA-19.98-eng.pdf?ua=1>.

⁷ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation internationale de droit du développement, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Banque mondiale, Programme alimentaire mondial et OMS, qui a dirigé la mission.

⁸ Parmi les membres de l'Équipe spéciale qui ont pris part à la mission, on peut mentionner : la Banque africaine de développement, la FAO, l'Agence internationale de l'énergie

18. En 2019, des missions intégrées du Programme d'action en faveur de la cancérothérapie ont été entreprises en Arménie, au Burkina Faso, en Équateur, aux Seychelles et à Sri Lanka à la demande de chaque pays. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), le Centre international de recherche sur le cancer et l'OMS travaillent à évaluer les capacités et les besoins en matière de lutte contre le cancer.

19. Afin de préciser la manière dont les membres de l'Équipe spéciale peuvent appuyer les gouvernements et les partenaires de développement dans la lutte contre les maladies non transmissibles, 11 des membres ont publié des documents d'information en 2019⁹. Y figurent des informations concernant les domaines suivants : a) le rôle que jouent diverses entités du système des Nations Unies pour contribuer efficacement à la prévention et à la maîtrise des maladies non transmissibles ; b) les mesures que prennent ou que pourraient prendre diverses entités pour soutenir les « meilleurs choix » approuvés par l'Assemblée mondiale de la Santé ainsi que les autres interventions recommandées pour lutter contre ces maladies ; c) l'importance des partenariats pour garantir que les organismes mobilisent une réponse efficace aux maladies ; d) les moyens par lesquels les entités mobilisent des ressources pour apporter un soutien aux États Membres.

20. L'OMS et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont élaboré en 2020 à l'intention du secteur des transports une série de notes d'information, intitulée « Maladies non transmissibles : ce que les ministères doivent savoir », afin de les inclure dans la série plus large de notes d'informations sectorielles élaborées précédemment¹⁰. Au total, 12 notes d'informations sont désormais disponibles dans toutes les langues officielles de l'ONU. Un certain nombre de pays les ont adaptées et traduites pour leurs propres besoins. Pour la prévention du suicide, des fiches d'une page sur les mesures que les professionnels de la santé, les secouristes, le corps enseignant, les agents pénitentiaires, les professionnels des médias et les employeurs peuvent prendre pour aider à prévenir le suicide¹¹ ont été publiées, ainsi que des vidéos de 40 secondes (car toutes les 40 secondes une personne meurt des suites d'un suicide) à l'intention des travailleurs de la santé, des secouristes, des enseignants et des employeurs¹².

atomique (AIEA), l'Organisation internationale pour les migrations, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Public Health England, l'ONUSIDA, le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le FNUAP, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'OMS (qui a dirigé la mission) et la Banque mondiale. Public Health England et l'Agence des États-Unis pour le développement international se sont joints à la mission en qualité d'observateurs.

⁹ FAO, secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, AIEA, Organisation internationale pour les migrations, ONUSIDA, PNUD, FNUAP, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, UNICEF, Banque mondiale et Programme alimentaire mondial. Ces documents sont disponibles en anglais à l'adresse suivante : <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/327396/WHO-UNIATF-19.98-eng.pdf?ua=1>.

¹⁰ Voir <https://www.who.int/ncds/un-task-force/policy-briefs/fr/>. Les notes d'informations sont consacrées aux secteurs suivants : agriculture ; éducation ; environnement et énergie, finances, fiscalité et recettes, chefs d'État et de gouvernement ; information et communication ; travail et emploi ; législation, autorités municipales, gouvernements locaux et ministères responsables de l'urbanisme ; commerce et industrie ; transport ; jeunesse et sport.

¹¹ Disponibles en anglais à l'adresse suivante : www.who.int/health-topics/suicide/campaign-materials-animations.

¹² Disponibles à l'adresse suivante : https://www.who.int/mental_health/suicide-prevention/one-pagers/fr/.

Programmes et initiatives conjoints mondiaux entrepris par les membres de l'Équipe spéciale

Faciliter les initiatives multisectorielles de prévention et de maîtrise des maladies non transmissibles

21. Le programme conjoint OMS-PNUD est conçu pour aider les pays à intervenir aussi hors du secteur de la santé, dans tous les domaines de gouvernance sans s'y limiter, à respecter les engagements mondiaux et nationaux en matière de maladies non transmissibles et de développement et à renforcer la gouvernance au regard des maladies non transmissibles.

22. Au cours de l'année dernière, dans le cadre du programme conjoint, des missions ont été effectuées au Bahreïn, en Fédération de Russie, au Koweït, au Nigéria, à Oman, en Ouganda et au Timor-Leste pour y monter des dossiers d'investissement et les résultats de dossiers analogues élaborés en Arménie, au Cambodge, en Éthiopie, aux Philippines et en Zambie ont été présentés. Les dossiers d'investissement effectués à ce jour ont permis aux États Membres de faire passer de nouvelles lois, politiques et mesures fiscales plus strictes, d'améliorer la planification, la coordination et la mobilisation de l'ensemble de la société ainsi que de renforcer les efforts de sensibilisation de la population. Le financement de ces travaux a été principalement assuré par la Fédération de Russie et le Conseil des ministères de la santé du Golfe.

23. Un forum intergouvernemental chargé d'examiner les résultats et les incidences de 23 dossiers d'investissement s'est tenu à Moscou en octobre 2019. Au total, 18 pays étaient présents, représentés par leurs ministères de la santé et des finances. Les participants ont convenu que les dossiers d'investissement nationaux constituaient un puissant plaidoyer en faveur de l'intensification d'une action gouvernementale et sociétale globale en matière de prévention et de maîtrise des maladies non transmissibles. Cette manifestation a permis de stimuler le débat entre les ministères de la santé et des finances sur le financement de la prévention et de la maîtrise de ces maladies et sur des modes d'intervention financièrement avantageux, factuels et réalisables¹³. Les participants ont déclaré avoir besoin d'un appui technique de la part du programme commun et, plus largement, de l'Équipe spéciale afin d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures visant à améliorer les politiques législatives, fiscales et réglementaires, l'objectif étant de concrétiser les recommandations figurant dans les dossiers d'investissement. Des fonds de la Fédération de Russie ont été mis à disposition pour lancer ces travaux.

24. À la demande des États Membres, le programme commun a été élargi afin de prendre en charge les dossiers d'investissement en matière de santé mentale. L'année dernière, la méthodologie pour les dossiers d'investissement en matière de santé mentale a été élaborée et les Philippines ont accueilli une première mission de cet ordre en février 2020. Des orientations sur les dossiers d'investissement en matière de santé mentale suivant un format similaire à celui publié pour les maladies non transmissibles¹⁴ seront publiées prochainement.

25. La troisième réunion annuelle des membres de l'Équipe spéciale et des partenaires participant à l'élaboration de directives sur la méthodologie d'élaboration et de mise en œuvre dans les pays des dossiers d'investissement sur les maladies non transmissibles, la santé mentale et le tabagisme s'est tenue en juin 2019. Elle avait pour objectif de veiller à ce que les stratégies de différents partenaires soient harmonisées et conformes aux programmes nationaux.

¹³ Voir <https://www.who.int/ncds/management/best-buys/fr/>.

¹⁴ Voir en anglais : www.who.int/ncds/un-task-force/publications/WHO-NMH-NMA-19.95/en/.

Lutter contre le cancer du col de l'utérus

26. Sept membres de l'Équipe spéciale ont formé le Programme mondial conjoint des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise du cancer du col de l'utérus en 2016¹⁵ et, en étroite collaboration avec un certain nombre de partenaires multilatéraux, philanthropiques, de la société civile et de partenaires gouvernementaux, ont apporté leur soutien aux États Membres. Au cours de l'année dernière, les entités associées au Programme conjoint ont entamé aux niveaux mondial et régional l'élaboration de la stratégie mondiale de l'OMS sur l'élimination du cancer du col de l'utérus en tant que problème de santé publique. Dans son rapport au Conseil exécutif de l'OMS en date de février 2020, le Directeur général de l'OMS a souligné qu'il importait de nouer des partenariats multisectoriels et inclusifs allant au-delà du secteur de la santé et englobant des plateformes multidisciplinaires et multipartites, y compris au niveau local, pour éliminer le cancer du col de l'utérus¹⁶. Des travaux sont actuellement en cours pour harmoniser pleinement les travaux programmatiques qui avaient été entrepris dans le cadre du programme conjoint avec l'initiative d'élimination mondiale et en accélérer la mise en œuvre. Les travaux du Programme conjoint sont actuellement en cours d'évaluation.

Aider les pays à fournir des programmes de cybersanté fondés sur des données probantes

27. L'initiative « Be He@lthy, Be Mobile » (« La mobilité c'est la santé ») de l'Union internationale des télécommunications et de l'OMS continue de fournir des orientations et un appui technique fondés sur des données factuelles aux États Membres qui souhaitent mettre en œuvre des programmes nationaux de lutte contre les maladies non transmissibles en utilisant les technologies mobiles. Au cours des six dernières années, 16 programmes de soutien ont été mis en œuvre dans 12 pays. Par ailleurs, des boîtes à outils sur plusieurs maladies non transmissibles et leurs facteurs de risque contiennent des conseils et des guides de bonnes pratiques, ce qui vient en complément de l'assistance technique offerte aux pays pour planifier, mettre en œuvre et évaluer chaque programme national de santé mobile.

28. Les résultats d'évaluations indépendantes des applications « Be He@lthy, Be Mobile » constatent un taux d'abandon du tabac de 19 % parmi un échantillon d'utilisateurs d'applications mobiles de sevrage tabagique, une amélioration du contrôle de la glycémie chez les utilisateurs d'applications mobiles de lutte contre le diabète et une augmentation du dépistage du cancer du col de l'utérus parmi les utilisateurs d'applications mobiles de lutte contre ce type de cancer. Le programme mobile de lutte contre le diabète a été adopté par plus de 800 000 personnes, tandis que l'application de sevrage tabagique a touché plus de 2,1 millions de personnes dans cinq pays.

29. L'initiative vise à intensifier les interventions pour toucher au moins 100 millions de personnes dans le cadre d'un ou plusieurs des programmes de santé mobile, en plus de développer une banque de solutions numériques, des manuels, des plateformes, des applications mobiles, des référentiels de données, des canaux de messagerie et des technologies pionnières et émergentes. Dans le cadre de l'initiative, des partenariats multisectoriels se nouent, notamment avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), au-delà des maladies non transmissibles pour faciliter la collaboration sur des objectifs complémentaires, en mettant à l'échelle les technologies existantes et en créant conjointement de nouveaux services.

¹⁵ AIEA, Centre international de recherche sur le cancer, ONUSIDA, FNUAP, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), UNICEF et OMS.

¹⁶ Voir le document EB146/9 de l'OMS.

Réduire l'usage nocif de l'alcool

30. Les membres de l'Équipe spéciale continuent de soutenir l'initiative SAFER de l'OMS visant à réduire l'usage nocif de l'alcool. L'objectif de cette initiative est d'aider les États Membres à réduire la consommation nocive d'alcool et ses conséquences sur le développement en stimulant et en renforçant la mise en œuvre en cours de la Stratégie mondiale de l'OMS visant à réduire l'usage nocif de l'alcool, du Plan d'action mondial pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles 2013-2030 ainsi que d'autres instruments de l'OMS et de l'ONU. SAFER privilégie les interventions prioritaires les plus rentables (« meilleurs choix ») en utilisant différents outils et ressources de l'OMS pour prévenir et réduire les dommages liés à l'alcool¹⁷. En 2019, dans le cadre de l'initiative SAFER, un module technique axé sur des approches multisectorielles dans cinq domaines d'intervention principaux en matière d'alcool, sélectionnés en fonction de leur impact sur la santé de la population et de leur rapport coût-efficacité, a été lancé¹⁸. Plusieurs États Membres ont demandé à l'OMS et à d'autres membres de l'Équipe spéciale de fournir un soutien sur le plan technique et en matière de sensibilisation pour mettre en œuvre l'initiative.

Groupes et domaines de travail

Lutte antitabac

31. Le groupe thématique sur la lutte antitabac, créé en 2017, est présidé par le secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac ; ses membres comprennent la FAO, l'Organisation internationale du Travail (OIT), le PNUD, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'UNICEF, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'OMS. Le travail du groupe thématique s'appuie sur la Stratégie mondiale pour accélérer la lutte antitabac, adoptée lors de la huitième session de la Conférence des parties à la Convention. Au cours de l'année écoulée, le groupe thématique, sous la direction du secrétariat de la Convention, a concentré ses travaux sur l'article 17 de la Convention, relatif aux activités de remplacement économiquement viables, et s'est employé à renforcer la mise en œuvre de la Convention pour atteindre les objectifs de développement durable, avec le soutien financier des Gouvernements australien et britannique.

32. Les travaux sur les activités économiquement viables de remplacement de la culture du tabac visent à aider les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire (tranche inférieure) à mettre en place des activités économiquement viables dans le cadre de la mise en œuvre des articles 17 et 18 de la Convention, respectivement sur la fourniture d'un appui à des activités de remplacement économiquement viables et sur la protection de l'environnement et de la santé des personnes. Le groupe thématique passe actuellement en revue la documentation existante sur les moyens de subsistance pouvant remplacer la culture du tabac, ainsi que sur les incidences de la culture du tabac sur l'environnement. La prochaine étape consistera à mettre au point un ensemble d'outils destinés à soutenir les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire inférieur.

¹⁷ Voir www.who.int/substance_abuse/safer/msb_safer_brochure.pdf?ua=1 et le module technique SAFER.

¹⁸ Le module technique SAFER couvre les cinq domaines d'intervention suivants aux niveaux national et infranational : a) renforcer les restrictions sur la disponibilité de l'alcool ; b) améliorer et appliquer des mesures de lutte contre l'alcool au volant ; c) faciliter l'accès au dépistage, aux interventions ponctuelles et aux traitements ; d) faire respecter les interdictions ou les restrictions générales concernant la publicité, le parrainage et la promotion de la consommation d'alcool ; e) augmenter les prix de l'alcool au moyen de taxes d'accise et de politiques tarifaires.

33. Le projet, mené sous la direction du secrétariat de la Convention afin d'améliorer la mise en œuvre et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, a déjà permis, dans sa première phase, d'apporter un soutien à 15 parties à la Convention. En 2020, il a été étendu à neuf autres parties. Le soutien technique fourni vise à : a) améliorer la gouvernance au niveau des pays et empêcher que la lutte antitabac ne soit en butte à l'ingérence de l'industrie du tabac ; b) renforcer l'imposition de taxes sur le tabac ; c) accélérer la mise en œuvre des mesures prévues dans la Convention et assorties de délais ; d) intégrer la lutte antitabac dans le reste des efforts de développement durable et dans les programmes nationaux de santé et de développement. Le soutien dispensé en application de la Convention consiste notamment en une aide à l'élaboration de dossiers d'investissement dans lesquels sont analysés les incidences socioéconomiques du tabagisme et les avantages de la mise en œuvre accélérée des interventions prévues dans la Convention¹⁹.

34. L'incidence disproportionnée du tabagisme sur les catégories de revenus les plus faibles et le fait que l'une des mesures de lutte antitabac les plus économiques est la taxation du tabac ont été soulignés dans un certain nombre de rapports. Le montage de dossiers d'investissement en application de la Convention, en partenariat entre le PNUD, l'OMS, les bureaux des coordinateurs résidents des Nations Unies et le Research Triangle Institute, a permis par la suite aux États Membres d'élaborer des lois, des politiques et des mesures fiscales nouvelles et plus énergiques, d'améliorer leur planification, leur coordination et la participation de tous à l'échelle de la société et de mieux sensibiliser le public.

35. Une nouvelle collaboration s'est mise en place entre plusieurs membres de l'Équipe spéciale afin de rechercher de nouvelles solutions pour prévenir le tabagisme chez l'enfant.

36. Le groupe thématique continue à promouvoir la politique type à l'intention des organismes des Nations Unies visant à prévenir toute ingérence de l'industrie du tabac, qui a été approuvée par le Conseil économique et social en 2017. En 2019, le Secrétaire général a publié un mémorandum à l'intention des membres du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination les encourageant à mettre en œuvre la politique type, en soulignant que l'industrie du tabac n'avait pas sa place dans le développement durable. Les résultats préliminaires d'une enquête effectuée par le secrétariat de la Convention donnent à penser que la plupart des membres de l'Équipe spéciale n'ont toujours pas mis en place de politique conforme à la politique type pour empêcher l'ingérence de l'industrie du tabac. Les membres indiquent toutefois qu'ils n'entretiennent pas de relations avec l'industrie du tabac, bien que l'on relève encore des cas de collaboration de membres de l'Équipe spéciale avec des partenaires du Pacte mondial des Nations Unies recevant un soutien de l'industrie du tabac.

37. Après trois ans de débats, le Conseil d'administration du Bureau international du Travail, dans le cadre de la promotion de la mise en œuvre de la politique type, a décidé, à sa 337^e session, d'autoriser le Directeur général de l'OIT à publier la note sur les travaux menés à la réunion technique organisée du 3 au 5 juillet 2019 à Kampala pour promouvoir un échange de vues sur le développement futur et la mise en œuvre de la stratégie intégrée de lutte contre les déficits existants en matière de travail décent dans le secteur du tabac, ainsi que d'approuver la stratégie, chiffrée et assortie de délais, et de charger le BIT de la mettre en œuvre.

¹⁹ Interventions menées par le PNUD, l'OMS et le secrétariat de la Convention à Cabo Verde, au Cambodge, en Colombie, en Jordanie, à Madagascar, au Népal, au Samoa, en Sierra Leone, à Sri Lanka, au Tchad et en Zambie.

38. Le groupe thématique continue également à promouvoir l'interdiction de fumer dans les locaux des Nations Unies. Selon une enquête menée récemment auprès des membres de l'Équipe spéciale, il est maintenant interdit de fumer dans les locaux de la plupart des entités sondées, conformément aux directives de l'ONU, mais il reste encore beaucoup à faire pour que l'on cesse entièrement de fumer dans l'ensemble de leurs complexes. L'OMS, le secrétariat de la Convention et le secrétariat de l'Équipe spéciale ont publié conjointement des orientations visant à aider les entités des Nations Unies à mettre en œuvre la résolution 63/8 de l'Assemblée générale sur l'interdiction de fumer dans les locaux des Nations Unies et à faire respecter l'interdiction dans leurs complexes²⁰. Comme suite aux débats tenus lors des réunions de l'Équipe spéciale, les membres exigent de plus en plus, pour les manifestations organisées par l'ONU, que les hôtels et lieux de réunion mis à disposition soient non-fumeurs, lorsque cela est possible.

39. Le 5 mars 2020, les membres de l'Équipe spéciale ont apporté leur concours aux célébrations organisées sous la direction du secrétariat de la Convention pour le quinzième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention.

Nutrition, y compris la lutte contre l'obésité infantile

40. En tant qu'organisateur du groupe de travail thématique sur la nutrition, le secrétariat du Comité permanent de la nutrition des Nations Unies a poursuivi les travaux entrepris avec les membres du groupe sur toutes les formes de malnutrition. Au cours de l'année écoulée, les membres ont mené les activités suivantes : inventaire des travaux réalisés par eux sur la lutte contre l'obésité chez l'enfant, notamment dans le cadre scolaire ; mise à l'essai d'une première version d'un guide de la nutrition à l'usage des forces à composition hybride ; mise en place et inauguration d'une communauté de pratique, destinée à fédérer, dans tous les secteurs, des spécialistes de la nutrition, du droit et des droits de l'homme autour de l'élaboration d'un message cohérent sur la nutrition, les droits de l'homme et le droit ; mise au point de plans d'orientation sur la programmation intersectorielle au niveau national, en vue de mettre fin à toutes les formes de malnutrition.

Bien-être et santé mentale

41. Les membres du groupe de travail thématique sur la santé mentale travaillent actuellement à l'élaboration d'un plan d'appui à la mise en œuvre de l'initiative spéciale de l'OMS sur la santé mentale, qui repose sur la promotion des politiques et campagnes de santé mentale et le respect des droits de l'homme, et met en synergie le savoir-faire technique et les points forts des différentes entités représentées dans le groupe. En 2020, pour un maximum d'efficacité, ce dernier réunira également l'ensemble du système des Nations Unies autour de l'action menée dans le cadre de la Journée mondiale de prévention du suicide et de la Journée mondiale de la santé mentale. ONUSIDA est un exemple de membre de l'Équipe qui s'est employé à renforcer son travail sur la santé mentale, notamment en inscrivant cette question au programme de ses récents conseils de coordination pour attirer l'attention sur la santé mentale dans le contexte du VIH/SIDA et de la défense des droits de la personne, ainsi que sur l'importance d'une démarche intégrée et centrée sur la personne dans le cadre de la prévention du VIH et du traitement, de l'accompagnement et de la promotion du bien-être des patients. ONUSIDA et l'OMS élaborent actuellement des orientations en vue de l'intégration des services de santé mentale dans la prévention et les soins du VIH.

²⁰ Disponible en anglais à l'adresse suivante : www.who.int/publications-detail/how-to-make-your-campus-smoke-free.

Maladies non transmissibles et environnement

42. La coalition mondiale sur la santé, l'environnement et les changements climatiques fait office de plateforme principale et de groupe de travail thématique de l'Équipe spéciale sur les maladies non transmissibles et l'environnement²¹. Conformément à son cahier des charges, le groupe offre un cadre de collaboration aux intervenants du système des Nations Unies et aux acteurs non étatiques autour, en particulier, de la pollution atmosphérique. Des activités sont mises au point pour aider les pays à accélérer leurs travaux. Le groupe convie en 2020 les entités des Nations Unies concernées à une manifestation dans laquelle elles seront appelées à partager leurs connaissances dans le cadre de débats organisés sur les travaux réalisés collectivement ou par les uns et les autres sur la pollution atmosphérique et les maladies non transmissibles, ainsi que d'autres initiatives sur la santé et l'environnement, y compris la pollution atmosphérique et les systèmes alimentaires.

Urgences humanitaires et maladies non transmissibles

43. Le réseau informel continue d'aider les pays et les partenaires à intégrer les interventions de lutte contre les maladies non transmissibles dans les services fournis aux populations touchées. Il mobilise les compétences techniques et opérationnelles des membres de l'Équipe spéciale et d'autres partenaires. Les membres du groupe ont contribué à l'élaboration de directives cliniques sur la gestion des maladies non transmissibles dans les situations humanitaires, ainsi que de directives opérationnelles sur la prise en charge de ces maladies dans les mêmes situations, à paraître prochainement, à l'appui des interventions opérationnelles et cliniques menées au niveau des pays. Le kit sanitaire d'urgence de l'OMS est en cours d'évaluation (adaptabilité et portée de ses contenus, état de préparation et utilisation).

Maladies non transmissibles chez le jeune enfant

44. En 2019, l'UNICEF a mis en place une stratégie visant à soutenir les pays dans leurs efforts de prévention et de maîtrise des maladies non transmissibles chez le jeune enfant, assortie d'orientations relatives aux programmes²² qui s'appuient sur les « meilleurs choix » d'intervention de l'OMS. Des « points d'entrée » potentiels y sont pointés dans l'optique de la prise en compte systématique des maladies non transmissibles dans le travail actuel de l'UNICEF, qui s'emploie actuellement, pour soutenir ce travail, à renforcer les capacités à l'échelle mondiale, régionale et nationale, à développer de nouveaux partenariats et à consolider les partenariats existants avec les membres de l'Équipe spéciale et d'autres organismes.

Maladies non transmissibles sur le lieu de travail

45. En 2019, l'OIT a créé, en collaboration avec l'OMS, entre autres, une coalition mondiale pour la sécurité et la santé au travail, afin, notamment, de veiller à ce que chacun puisse travailler dans des conditions sûres et saines, moyennant l'adoption de mesures d'hygiène du travail telles que l'interdiction de fumer dans les locaux à vocation professionnelle, ou encore les programmes de promotion de la santé au travail et les régimes d'assurance maladie [voir la résolution 73/2 de l'Assemblée générale (par. 44 a)]. La coalition se charge d'élaborer et de diffuser directives, outils et documents de sensibilisation à l'usage des employeurs, des travailleurs et des services de santé du travail dans le cadre de la prévention des facteurs professionnels

²¹ Participent au groupe les entités suivantes : l'Organisation météorologique mondiale, le PNUE, l'OMS, le PNUD, l'UNICEF, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Banque mondiale, l'Alliance sur les maladies non transmissibles et l'organisation Global Climate and Health Alliance (Alliance mondiale pour le climat et la santé).

²² Voir www.unicef.org/media/61431/file (anglais seulement).

de risque de maladie non transmissible, tels les agents cancérigènes et la pollution atmosphérique sur le lieu de travail, la longueur du temps de travail et le stress professionnel, et pour montrer comment promouvoir la santé et réduire les facteurs de risque de maladie non transmissible sur le lieu de travail et améliorer la santé mentale.

46. L'OIT et l'OMS mettent actuellement au point une nouvelle méthodologie visant à estimer la charge que représentent au niveau mondial les maladies et les accidents du travail. S'appuyant sur les travaux existants visant à estimer la charge de morbidité pour 39 paires « facteurs de risques professionnels/conséquences sur la santé », la méthodologie permettra d'estimer la charge représentée par 13 autres paires de facteurs, notamment : a) l'exposition professionnelle aux rayons ultraviolets solaires, et le cancer de la peau ou la cataracte ; b) l'exposition professionnelle au bruit et les maladies cardiovasculaires ; c) la longueur des journées de travail et les cardiopathies ischémiques, les accidents vasculaires cérébraux, la dépression et la consommation d'alcool.

47. L'OIT met la dernière main à la nouvelle édition numérique de sa Classification internationale des radiographies de pneumoconioses, et organise des cours de formation dans son Centre international de formation de Turin (Italie). L'OIT et l'OMS continuent, avec la Commission européenne, de collaborer à leur projet de fiches internationales sur la sécurité des substances chimiques, qui comprend plus de 1 700 fiches techniques élaborées dans plus de 10 langues pour permettre une utilisation sans danger des produits chimiques sur le lieu de travail. L'OIT a publié de nouveaux documents sur la gestion rationnelle des produits chimiques et la prévention des maladies non transmissibles pouvant résulter de l'exposition à des substances, des poussières et des fumées dangereuses.

48. L'OIT continue de promouvoir la santé et le bien-être au travail par la voie de ses normes internationales sur la sécurité et la santé au travail et de ses recueils de directives pratiques et supports de formation. Elle a adopté la Convention (n° 190) sur la violence et le harcèlement et la Recommandation (n° 206) sur la violence et le harcèlement, 2019, et plaidera pour la ratification de la Convention dans le cadre de la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail de 2020.

Traitement du cancer

49. Le service d'audit des doses par voie postale, fourni conjointement par l'AIEA/OMS²³, et le réseau de laboratoires secondaires d'étalonnage pour la dosimétrie²⁴ continuent d'aider les États Membres à fournir une radiothérapie de qualité. Le réseau apporte son concours à la normalisation de la dosimétrie dans 83 pays, tandis que les audits de qualité dosimétrique continuent de permettre la vérification de la dosimétrie de quelque 1 000 faisceaux de radiothérapie chaque année, et d'améliorer ainsi la qualité des traitements de radiothérapie dans de nombreux pays. Une publication de l'AIEA/OMS, la feuille de route visant à favoriser les programmes nationaux de lutte contre le cancer, de la mise en place de services de médecine nucléaire à celle de services de radiothérapie, en passant par les services d'imagerie diagnostique, constitue à cet égard une ressource importante pour les États Membres²⁵.

²³ Voir <https://dosimetry-audit-networks.iaea.org/Home/PostalDoseAuditService>.

²⁴ Voir www.iaea.org/resources/databases/secondary-standards-dosimetry-laboratory-network.

²⁵ Voir www.iaea.org/sites/default/files/19/10/milestones-document-2019.pdf.

Organisation mondiale de la Santé

50. Au cours des 12 derniers mois, l'OMS a engagé trois réorientations stratégiques dans le cadre de son programme de prévention et de maîtrise des maladies non transmissibles : renforcement de l'impulsion donnée, rôle moteur dans l'impact sur la santé publique dans tous les pays et accent mis sur l'impact des biens publics mondiaux.

51. L'OMS a porté à 362 millions de dollars son budget-programme pour la période 2020-2021 (soit une augmentation de 11 millions de dollars par rapport à 2018-2019) afin d'accélérer l'action de prévention et de maîtrise des maladies non transmissibles ainsi que de promotion de la santé mentale. Les efforts qu'elle déploie depuis plusieurs années pour créer une dynamique politique en faveur de la couverture sanitaire universelle ont atteint un point culminant avec la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle, organisée en septembre 2019, où les dirigeants mondiaux ont pris des engagements décisifs. Les chefs d'État et de gouvernement se sont notamment engagés à faire progressivement en sorte qu'un milliard de personnes supplémentaires accèdent, d'ici à 2023, à des services de santé, des médicaments et des technologies essentiels à la prévention et à la maîtrise des maladies non transmissibles.

52. L'OMS a mis au point les 10 solutions suivantes, pour répondre aux besoins et aux demandes des pays : a) HEARTS, pour réduire l'hypertension et le diabète ; b) PEN, pour améliorer l'accès au diagnostic précoce, au dépistage et au traitement des maladies non transmissibles dans le cadre des soins de santé primaires ; c) MPOWER, pour réduire la consommation de tabac ; d) REPLACE, pour éliminer de l'alimentation les acides gras trans produits industriellement ; e) SAFER, pour réduire l'usage nocif de l'alcool ; f) SHAKE, pour réduire l'apport en sodium/sel ; g) ACTIVE, pour stimuler l'activité physique ; h) Save LIVES, pour réduire les accidents de la route ; i) INSPIRE, pour réduire la violence à l'encontre des enfants ; j) LIVE LIFE, pour réduire le nombre de suicides.

53. En réponse aux demandes des gouvernements, l'OMS a fourni un soutien technique à plus de 100 pays en développement pour leur permettre d'adapter ces solutions à leurs besoins. Elle a travaillé en étroite collaboration avec ses partenaires au renforcement des capacités des pays afin de leur permettre d'intégrer ces solutions dans leur système de santé.

54. Cinq initiatives spéciales ont été mises en place au niveau mondial par le Directeur général de l'OMS afin d'amplifier l'aide multiforme offerte aux gouvernements (conseils de politique générale, soutien technique, financement et exécution des programmes) dans les pays de démonstration, y compris en renforçant les capacités de l'Organisation sur place, dans les domaines suivants : a) la santé mentale ; b) l'initiative Global Hearts, sur les maladies cardiovasculaires ; c) l'élimination du problème de santé publique que constitue le cancer du col de l'utérus ; d) les cancers de l'enfant ; e) l'élimination des acides gras trans produits industriellement de l'alimentation mondiale.

55. Pour ce qui est de l'objectif d'axer les biens publics mondiaux sur l'impact, l'OMS a publié et diffusé, ces deux dernières années, les rapports de situation suivants : a) *Rapport de l'OMS sur l'épidémie mondiale de tabagisme, 2019* ; b) *Rapport de situation sur la sécurité routière dans le monde, 2018* ; c) *Global Dementia Observatory (Observatoire mondial des démences)* ; d) *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde* ; e) *Rapport de situation mondial sur l'alcool et la santé, 2018* ; ainsi que f) des estimations et tendances mondiales comparables en matière d'inactivité physique chez l'adulte et l'adolescent.

56. L'OMS a lancé en novembre 2019 son premier programme de préqualification pour l'insuline afin d'élargir l'accès aux traitements antidiabétiques d'importance vitale. Douze nouveaux médicaments contre le cancer ont été ajoutés en juillet 2019 à la Liste modèle des médicaments essentiels de l'OMS. L'Organisation a également diffusé un document dans lequel elle présente six solutions destinées à rendre les médicaments contre le cancer plus facilement disponibles et plus accessibles financièrement.

B. Mobiliser des ressources

57. Le Conseil économique et social, dans sa résolution 2019/9, a encouragé les donateurs bilatéraux et multilatéraux ainsi que les autres parties prenantes concernées à mobiliser des ressources pour aider les États Membres qui le demandent à favoriser, à l'échelle nationale, une riposte durable aux maladies non transmissibles et aux problèmes de santé mentale, en envisageant divers mécanismes de financement volontaire, notamment un fonds d'affectation spéciale multidonateurs. L'Assemblée mondiale de la Santé, dans sa décision WHA72(11), a prié le Directeur général de l'OMS de mettre à disposition des ressources financières et humaines suffisantes pour répondre à la demande d'appui technique des États Membres désireux de renforcer l'action qu'ils mènent au niveau national contre les maladies non transmissibles, notamment en trouvant des mécanismes de financement volontaire novateurs, tels qu'un fonds d'affectation spéciale multidonateurs.

58. En 2020, la Commission indépendante de haut niveau sur les maladies non transmissibles de l'OMS a publié son rapport final, sous le titre « It's time to walk the talk » (Des paroles aux actes). Elle y recommande notamment à la communauté internationale d'envisager la création d'un fonds multidonateurs pour mobiliser et centraliser les financements en vue de la mise au point d'actions nationales de lutte contre les maladies non transmissibles et la santé mentale et assurer la cohérence des politiques menées au niveau national. Dans le cadre des travaux de la Commission, un premier plan d'activité pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles et de la santé mentale a été commandé par le Health Finance Institute. Ce dernier a conclu dans son rapport que la création d'un fonds d'affectation spéciale multidonateurs, destiné à canaliser un soutien financier suffisant pour l'action menée contre les maladies non transmissibles et la santé mentale, dans le cadre de l'effort déployé à l'échelon mondial pour que ces maladies fassent partie de la couverture sanitaire universelle, bénéficiait d'un large soutien. Toutes les personnes interrogées dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire ont unanimement convenu de la nécessité du fonds d'affectation spéciale multidonateurs. L'Institut a également indiqué que les personnes interrogées approuvaient le choix des axes d'intervention privilégiés du fonds d'affectation spéciale multidonateurs, énoncé dans la note de cadrage élaborée par cinq organismes de l'Équipe spéciale (OMS, PNUD, UNICEF, FNUAP et Banque mondiale) en 2018²⁶.

59. La création du fonds d'affectation spéciale multidonateurs est en cours. L'organisation met actuellement sur pied un groupe directeur, qui sera présidé par le Directeur général adjoint et composé de représentants des membres de l'Équipe

²⁶ Voir www.who.int/ncds/un-task-force/catalytic-flyer.pdf?ua=1. Les cinq axes d'intervention sont les suivants : a) élaboration de cadres d'investissement nationaux pour la lutte contre les maladies non transmissibles et la santé mentale ; b) établissement de partenariats en faveur de la santé et renforcement de la cohérence des programmes ; c) renforcement des cadres législatif et réglementaire, à l'appui d'une politique saine privilégiant la prévention ; d) renforcement des systèmes de santé, et amélioration de l'accès aux soins ; e) interventions de proximité, à l'échelle de l'ensemble de la population.

spéciale et des partenaires de développement. Le secrétariat de l'Équipe spéciale assurera les fonctions de secrétariat du fonds, et le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires celles d'agent de gestion.

60. L'Équipe spéciale continue de travailler avec les États Membres, les partenaires de développement, la société civile et le secteur privé afin de mobiliser des ressources à l'appui de l'élaboration de mesures nationales visant à permettre la réalisation des objectifs de développement durable relatifs aux maladies non transmissibles et à la santé mentale. L'un des principaux objectifs des dossiers d'investissement montés dans le cadre du programme conjoint de l'OMS/PNUD est de plaider en faveur d'un investissement accru dans la prévention et la lutte contre les maladies non transmissibles et la santé mentale, ainsi que dans les interventions présentant le meilleur rapport coût-efficacité.

61. Le secrétariat de l'Équipe spéciale a facilité les discussions entre la Banque mondiale, les banques régionales de développement et le PNUD. Comme suite aux débats de la quatorzième réunion de l'Équipe spéciale, qui s'est tenue les 4 et 5 mars 2020, le secrétariat poursuivra ses échanges avec la Banque mondiale, les banques régionales de développement et d'autres membres de l'Équipe spéciale afin de continuer les activités et les actions communes entre un petit nombre de pays prioritaires. Les pays sélectionnés pourraient être liés à ceux dont le Gouvernement collabore avec le Groupe de la Banque mondiale dans le cadre de l'octroi de crédits et de prêts ayant trait à la lutte contre les maladies non transmissibles, ainsi que de travaux d'analyse visant à mieux comprendre le fardeau des maladies non transmissibles et à déterminer des interventions à moindre coût.

62. Le secrétariat de l'Équipe spéciale continue d'encourager et d'aider les membres de l'Équipe à augmenter leurs ressources humaines et financières, individuelles et collectives, afin de contribuer plus efficacement à soutenir les pays dans la lutte contre les maladies non transmissibles et les problèmes de santé mentale. L'ensemble des notes de synthèse élaborées par les organismes des Nations Unies pour faire face au défi des maladies non transmissibles est important à cet égard.

C. Coordonner l'action et établir des partenariats

63. L'Équipe spéciale continue de nouer des partenariats et des alliances multipartites à tous les niveaux pour atteindre les cibles des objectifs de développement durable relatives à la santé publique et à la lutte contre les maladies non transmissibles, conformément à la résolution 2018/13 du Conseil économique et social. L'Équipe spéciale participe étroitement à la mise en œuvre du plan d'action mondial visant à permettre à tous de vivre en bonne santé et à promouvoir le bien-être de tous. Quelque 9 des 12 organismes du plan d'action mondial sont membres de l'Équipe spéciale, le plan et l'Équipe spéciale étant étroitement en phase dans l'optique d'aider les pays à progresser plus rapidement vers la réalisation des cibles afférentes à la santé. Afin de maximiser cette synergie, le secrétariat de l'Équipe spéciale fait partie du groupe de travail interinstitutions sur les déterminants de la santé jouant le rôle d'accélérateurs et prend une part active aux travaux menés sur le financement durable de la santé comme accélérateur dans le cadre du plan d'action mondial. Le plan d'action mondial constitue une ressource importante pour les missions de programmation conjointe entreprises dans le cadre de l'Équipe spéciale. Cette dernière a examiné, à sa quatorzième réunion, un projet de document explicitant la synergie entre ses travaux et le plan d'action mondial. Elle y met actuellement la dernière main.

64. L'initiative Be He@lthy, Be Mobile, le programme mondial conjoint de prévention du cancer du col de l'utérus, l'initiative SAFER, l'initiative mise en place

pour élargir l'accès aux traitements des maladies non transmissibles et les groupes thématiques sur l'environnement et les urgences d'ordre humanitaire sont autant d'exemples d'initiatives auxquelles participent des acteurs non étatiques.

65. Le secrétariat de l'Équipe spéciale, en collaboration avec le programme PATH (assurant les fonctions de secrétariat de la Coalition pour l'accès aux médicaments et produits de lutte contre les maladies non transmissibles), a convié à une réunion représentants des membres de l'Équipe spéciale, des organisations non gouvernementales, du secteur privé et des établissements universitaires afin de s'informer sur les solutions utilisées pour élargir l'accès au diagnostic et au traitement du VIH, de la tuberculose, du paludisme et des problèmes de santé procréative et d'étudier si ces solutions sont éventuellement applicables à la prévention et à la maîtrise des maladies non transmissibles. Ce travail conjoint a marqué une nouvelle étape dans le processus engagé en commun pour élargir l'accès au traitement des maladies non transmissibles. La réunion a permis de recenser les études de cas représentant les démarches les plus prometteuses et les plus opportunes en matière de normalisation, d'institutionnalisation et d'amplification des politiques de santé publique visant à améliorer l'accès des patients concernés par ces maladies au diagnostic, au traitement et aux soins.

66. Les parlementaires jouent un rôle déterminant dans l'efficacité et la transparence des actions de lutte contre les maladies non transmissibles à l'échelle de l'ensemble des pouvoirs publics et de la société. Le secrétariat de l'Équipe spéciale a apporté son concours à une séance d'information sur les maladies non transmissibles organisée à l'intention des parlementaires des pays africains lors de la réunion ordinaire du Parlement panafricain, tenue en octobre 2019. Un appel à l'action a été lancé en commun avec les parlementaires, à la suite de quoi l'Équipe spéciale s'est attelée à étudier une collaboration éventuelle avec le Parlement panafricain et d'autres institutions interparlementaires, telles que l'Union interparlementaire.

67. Le Gouvernement italien a apporté son soutien au renforcement des capacités du secrétariat. L'Agence des États-Unis pour le développement international et l'organisme Public Health England ont participé à une mission de programmation conjointe au Nigéria.

68. Après le succès remporté en 2018 par les prix décernés par l'Équipe spéciale, des prix ont de nouveau été décernés en 2019 afin de récompenser des contributions exceptionnelles à la réalisation des cibles des objectifs liées aux maladies non transmissibles. Pour l'année 2019, les prix ont été décernés dans les quatre catégories suivantes : a) ministères et organes chargés de la santé ; b) autres ministères et organes ; c) acteurs non étatiques (ONG, établissements universitaires et institutions philanthropiques) ; d) équipes de pays des Nations Unies. Les critères suivants ont été appliqués pour attribuer les prix : a) avoir joué un rôle de premier plan ; b) avoir mobilisé des ressources, des connaissances ou des compétences ; c) avoir surmonté des obstacles importants ; d) avoir fait progresser ou créé des activités nouvelles et innovantes ; e) avoir servi d'exemple pour les autres. Au total, 26 prix ont été décernés (huit à des ministères de la santé, sept à d'autres ministères, neuf à des acteurs non étatiques et deux à des équipes de pays des Nations Unies). Les prix ont été annoncés à la réunion des Amis de l'Équipe spéciale qui s'est tenue le 23 septembre 2019 en marge de la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle. Comme en 2018, les médias internationaux et nationaux se sont largement fait l'écho de la remise de ces prix ainsi que de la nécessité d'une action multisectorielle dans la lutte contre les maladies non transmissibles. Lors de sa quatorzième réunion, tenue en mars 2020, l'Équipe spéciale a décidé de maintenir le système de récompenses en 2020.

69. La réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle comprenait une manifestation parallèle organisée par l'Équipe spéciale et la Fédération de Russie et

coparrainée par le Bélarus, l'Inde, le Japon, la Norvège, les Philippines, Sri Lanka, la Suède, les Tonga, la Turquie et le Viet Nam, sur le thème « Les amis de l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles : une nouvelle étape de création de partenariats pour l'Équipe spéciale ». La manifestation parallèle a permis aux États Membres, aux organismes des Nations Unies et aux acteurs non étatiques de faire le point sur : a) les progrès accomplis par les pays dans l'élaboration de mesures de lutte contre les maladies non transmissibles associant tous les échelons de l'administration ; b) l'intensification des activités du système des Nations Unies, notamment la mobilisation de financements nationaux et internationaux ; c) les mesures à prendre par les acteurs non étatiques pour mieux lutter contre les maladies non transmissibles. La manifestation a également été l'occasion pour l'Équipe spéciale d'annoncer les prix décernés en 2019.

70. Les membres de l'Équipe spéciale ont participé à la réunion mondiale organisée à Oman en 2019 par l'OMS en vue d'accélérer la réalisation de la cible 3.4 des objectifs de développement durable relative aux maladies non transmissibles et à la santé mentale. Le secrétariat et les membres de l'Équipe spéciale ont organisé une série de manifestations parallèles avec les États Membres, les partenaires de développement, les ONG et les entités du secteur privé afin de renforcer les partenariats orientés vers l'action aux échelons national et municipal. Le secrétariat de la Convention a organisé une manifestation parallèle afin de mieux faire connaître la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac et le Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac et la contribution apportée par ces instruments à la réalisation de l'objectif 3.4.

D. Servir d'exemple pour la réforme du système des Nations Unies

71. Conformément à l'engagement pris par le Secrétaire général de repositionner le système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Équipe spéciale continue d'encourager et d'aider ses membres, à tous les niveaux, à être unis dans l'action entreprise pour aider les gouvernements à atteindre les cibles des objectifs de développement durable et, plus généralement, les objectifs de santé publique, relatifs aux maladies non transmissibles.

72. L'Équipe spéciale constitue un point d'entrée important pour les pays qui souhaitent demander et recevoir un soutien technique, et continue de canaliser la réponse des Nations Unies et du système multilatéral dans les pays pour aider les gouvernements à intégrer les maladies non transmissibles dans l'action menée au niveau national en réponse au Programme 2030. La mission effectuée au Nigéria démontre que l'Équipe spéciale peut, au-delà des maladies transmissibles, répondre aux demandes des États Membres dans d'autres domaines. Le nombre de pays ayant intégré la lutte contre les maladies non transmissibles dans leurs plans-cadres de coopération pour le développement durable a augmenté d'année en année. Selon une enquête publiée en 2019, 87 pays ont inscrit les maladies non transmissibles dans les matrices de résultats de leurs plans-cadres, soit plus du triple qu'en 2013.

73. L'Équipe spéciale continue aussi d'encourager les organes directeurs de ses membres à tenir compte des cibles des objectifs de développement durable et des objectifs plus généraux de santé publique relatifs aux maladies non transmissibles dans leur politique et leurs plans d'action. Actuellement, plus de 60 % des entités des Nations Unies membres de l'Équipe spéciale indiquent en avoir tenu compte dans leurs plans de travail, ce qui représente un progrès par rapport aux taux de 30 % et 50 % atteints respectivement en 2014 et 2016.

74. Une série d'études de cas effectuées par les membres de l'Équipe spéciale sur les maladies non transmissibles et la santé mentale a été publiée en 2019. Elle montre l'effort supplémentaire que consentent des organismes autres que l'OMS pour aider les pays à atteindre les cibles des objectifs liées aux maladies non transmissibles²⁷.

IV. Recommandations

75. Le Conseil économique et social est invité à :

- a) Prendre note du présent rapport ;
- b) Reconnaître l'importance des résultats des travaux réalisés par l'Équipe spéciale au cours des 12 derniers mois ;
- c) Reconnaître que les mesures prises en vue d'accroître sensiblement le financement des travaux de l'Équipe spéciale ne sont pas adaptées, que le niveau d'investissement à ce jour est insuffisant pour que l'Équipe spéciale puisse réaliser pleinement son potentiel en fournissant en temps voulu aux États Membres, conformément à leurs demandes, une assistance technique spécialisée efficace, et que la communauté internationale n'a toujours pas tenu sa promesse d'assurer des ressources suffisantes, par des voies bilatérales et multilatérales, y compris des mécanismes de financement volontaires novateurs, pour appuyer le renforcement des capacités de lutte contre les maladies non transmissibles et les problèmes de santé mentale, en particulier dans les pays les moins avancés ;
- d) Prendre acte de la décision de l'OMS de créer comme prévu un fonds d'affectation spéciale pluripartenaires pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles et de la santé mentale avec, pour administrateur des fonds, le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires, y compris un organe de surveillance et de décision dirigé par l'OMS, et de charger le secrétariat de l'Équipe spéciale d'assurer le secrétariat du fonds d'affectation spéciale ;
- e) Prier l'Équipe spéciale et ses membres de travailler avec les partenaires de développement, la société civile et le secteur privé afin de mobiliser des ressources pour le fonds d'affectation spéciale pluripartenaires destiné à la lutte contre les maladies non transmissibles et la santé mentale ;
- f) Demander à l'Équipe spéciale et à ses membres de s'employer de concert à intensifier leurs travaux afin d'aider les États Membres à donner accès à des médicaments et services essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable pour le traitement des maladies non transmissibles et des problèmes de santé mentale et à renforcer les systèmes de réglementation, en œuvrant à la bonne gestion de la chaîne d'approvisionnement ;
- g) Demander à l'Équipe spéciale et à ses membres de poursuivre avec détermination leur coopération dans le cadre de l'initiative conjointe en faveur de la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac et du Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac ;
- h) Prier le Secrétaire général de lui transmettre, à sa session de 2021, le rapport du Directeur général de l'OMS sur l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles.

²⁷ Voir <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/326627/WHO-UHC-CD-NCD-19.88-eng.pdf?ua=1>.